



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/C.5/36/59  
27 novembre 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

Trente-sixième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Points 100 et 36 de l'ordre du jour

DEC 1 1981

UN/SA COLLECTION

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

QUESTION DE NAMIBIE

Incidences administratives et financières des projets de résolution publiés sous les cotes A/36/L.23, A/36/L.24, A/36/L.25, A/36/L.26, A/36/L.27 et A/36/L.28, respectivement

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A ses 367ème et 368ème séances, tenues les 16 et 17 novembre 1981, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a approuvé et recommandé à l'Assemblée générale d'adopter six projets de résolution (A à F) figurant dans la section I du volume II de son rapport à l'Assemblée générale 1/. Ces projets de résolution, publiés sous les cotes A/36/L.23 à A/36/L.28, respectivement, sont à présent soumis à l'Assemblée générale. On trouvera dans la section II du volume II du rapport du Conseil une description générale des activités à entreprendre en application des projets de résolution et qui ont des incidences financières. Afin d'éviter trop de répétitions, le présent document se réfère abondamment à cette description, qui contient un grand nombre des hypothèses sur lesquelles on s'est fondé pour établir les incidences financières. Il y a donc intérêt à lire ces deux documents conjointement.

2. Partie A. Activités du Conseil concernant l'application par les Etats de la résolution ES-8/2 de l'Assemblée générale. La surveillance du boycottage de l'Afrique du Sud et la préparation des rapports connexes du Secrétaire général nécessiteraient la création de trois postes temporaires (2 postes d'administrateur de la classe P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) au Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation, dont le coût s'élèverait à 134 700 dollars, se répartissant comme suit : 109 600 dollars au chapitre 3B.2 au titre des traitements et des dépenses communes de personnel, et 25 100 dollars au chapitre 28D au titre des services communs. On a décrit à l'annexe I du présent document les fonctions s'attachant aux postes d'administrateur.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 24 (A/36/24), vol. II.

3. Partie B. Missions de consultation auprès des gouvernements et représentation de la Namibie dans les conférences internationales et dans d'autres instances. Le montant total estimatif des missions de consultation et des frais de voyage à l'occasion des déplacements devant être effectués par le Conseil en 1982, comme il est exposé en détail aux paragraphes 6 à 9 2/, s'élève à 420 600 dollars, se répartissant comme suit :

	Frais de voyage et indemnité de subsistance des représentants	Frais de voyage indemnité de subsistance des représentants de la SWAPO	Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	Frais généraux de fonctionnement et dépenses connexes	Total
(En dollars)					
a) Mission en Europe occidentale	16 500	3 000	8 600	4 900	33 000
b) Mission en Asie	24 800	4 700	13 600	4 900	48 000
c) Représentation de la Namibie à deux réunions de l'Organisation de l'unité africaine (OUA)	7 900	2 500	7 900	4 900	23 200
d) Représentation de la Namibie à deux réunions des pays non alignés	21 300	4 500	13 900	4 900	44 600
e) Participation aux réunions des institutions spécialisées (quatre missions)	22 000	6 800	21 200	10 000	60 000
f) Représentation de la Namibie à des conférences des Nations Unies et à des réunions d'organisations inter-gouvernementales et non gouvernementales (12 missions)	79 300	25 000	77 800	29 700	211 800
	171 800	46 500	143 000	59 300	420 600

2/ Ibid., sect. II.

En outre, il faudra peut-être demander des montants supplémentaires pour couvrir les cotisations à verser aux organisations dont le Conseil pourrait devenir membre en 1982. Toutefois, on ne peut, à ce stade, déterminer le montant de ces cotisations.

4. Partie C. Rapports sur la situation politique, économique, militaire, juridique et sociale en Namibie ou la concernant. Il est fait mention dans le rapport du Conseil de rapports supplémentaires qui devront être entrepris au nom du Conseil. Les postes temporaires créés à cette fin durant l'exercice biennal 1980-1981 ont été maintenus dans le budget de 1982-1983 et, en conséquence, il n'est pas demandé de crédit supplémentaire à ce titre. Comme il est indiqué au paragraphe 12 3/, il faudra faire appel aux services d'un consultant pendant un an pour préparer un manuel indexé sur les sociétés transnationales exerçant des activités en Namibie. On prévoit toutefois de recruter deux consultants (aux classes P-5 et P-4) à raison de six mois chacun, ce qui représenterait une dépense totale de 50 700 dollars. Il convient de noter qu'une partie du crédit nécessaire a déjà été demandée au titre du Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie à New York dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983. Les ressources supplémentaires qui seraient nécessaires d'élèvent à 23 400 dollars.

5. Partie D. Application du Décret No 1 relatif à la protection des ressources naturelles de la Namibie et activités concernant les intérêts économiques étrangers en Namibie. Comme il est indiqué au paragraphe 13 4/, il faudrait prévoir un montant de 58 000 dollars pour faire appel à des consultants qui seraient chargés d'étudier la possibilité d'ouvrir des procédures judiciaires devant les tribunaux internes de divers pays dont relèvent des sociétés ou particuliers qui exercent des activités économiques en Namibie.

6. Partie E. Appui à la SWAPO. L'appui à la SWAPO consisterait notamment à maintenir en 1982 la pratique en vertu de laquelle l'ONU prend à sa charge les dépenses du bureau de la SWAPO à New York. Des crédits de 598 200 dollars ont déjà été demandés à cette fin dans le projet de budget de 1982-1983, dont 289 000 dollars pour l'année 1982. Ce montant comprend les frais de voyage des représentants de la SWAPO dont il est fait mention au paragraphe 15 5/.

7. Partie F. Réunions plénières extraordinaires du Conseil. Au paragraphe 16 de la recommandation C (soumise à présent en tant que projet de résolution A/36/L.25), l'Assemblée générale prierait le Conseil de tenir des réunions plénières extraordinaires en Afrique en 1982. En vertu du même paragraphe, le Secrétaire général est prié de couvrir le coût de ces réunions et de fournir le personnel et les services nécessaires. Au cas où le projet de résolution serait adopté par l'Assemblée générale, ce paragraphe, tel qu'il est libellé, constituerait une dérogation à la résolution 31/140 qui dispose que tout organe de l'Organisation des Nations Unies pourra tenir ses sessions hors de son siège dans le cas où un gouvernement, en l'invitant à se réunir sur son territoire, aura accepté de prendre à sa charge, après consultation avec le

---

3/ Ibid.

4/ Ibid.

5/ Ibid.

Secrétaire général quant à leur nature et à leur montant possible, les dépenses supplémentaires qui en résulteront directement ou indirectement. La recommandation connexe du Conseil pour la Namibie 6/ prévoit, en sus des services d'interprétation, de la traduction, de la reproduction et de la distribution des documents, l'établissement de comptes rendus sténographiques ou analytiques des réunions plénières. Cette recommandation du Conseil irait au-delà de la résolution 3415 (XXX) de l'Assemblée générale selon laquelle les organes subsidiaires qui ont droit à l'établissement de comptes rendus de toutes leurs séances ou d'une partie d'entre elles devraient être priés de se passer de tels comptes rendus lorsqu'ils se réunissent en dehors des centres de conférence reconnus des Nations Unies.

8. Quant aux dépenses liées aux réunions plénières envisagées, beaucoup dépendra du nombre de ces réunions ainsi que des résultats des missions de planification qui devront être organisées afin de déterminer dans quelle mesure des installations de conférence pourront être disponibles sur place. L'estimation suivante se fonde sur l'hypothèse qu'il y aura une série de réunions plénières en Afrique en 1982, précédée par une mission de planification. Dans sa demande de comptes rendus analytiques (auxquels le Conseil a normalement droit), le Conseil a décidé qu'un nombre suffisant de fonctionnaires des services linguistiques devrait être envoyé sur place de manière que les comptes rendus analytiques puissent être publiés dans toutes les langues durant la session, et les prévisions de dépenses ont été calculées sur cette base. Toutefois, le Secrétaire général souhaite faire observer qu'on pourrait réaliser des économies d'environ 126 000 dollars si ces comptes rendus étaient établis sur place uniquement dans la version originale, la traduction dans les autres langues étant faite au Siège dans des délais aussi raisonnables que possible après la fin de la session. L'expérience a montré qu'il s'écoule généralement deux ou trois jours entre la tenue d'une séance et la publication des traductions du compte rendu pertinent. En conséquence, le dernier jour d'une session de cinq jours, les traductions des comptes rendus ne seraient disponibles que pour les séances du premier ou des deux premiers jours.

9. On a indiqué ci-après les dépenses à prévoir pour une session de cinq jours, y compris le montant des ressources nécessaires pour les comptes rendus dans la presse. Pour les services de conférence, on a indiqué deux chiffres, dont l'un correspond au coût normal "total" des services de conférence, l'autre représentant le crédit supplémentaire à demander au chapitre 3 au titre des frais de voyage et des indemnités de subsistance au lieu de la conférence.

10. Sur la base de ces indications générales, les prévisions de dépenses concernant les réunions plénières extraordinaires du Conseil en Afrique s'établiraient comme suit :

---

6/ Ibid., par. 16.

	<u>Dollars</u>	
a) <u>Mission d'enquête</u>		
Frais de voyage et indemnité de subsistance (pendant cinq jours) de six fonctionnaires du Secrétariat	14 300	Chapitre 3C.1
b) <u>Réunions plénières</u>		
1) Frais de voyage et indemnité de subsistance (Président du Conseil, 31 membres du Conseil, 2 représentants de la SWAPO, 9 fonctionnaires et 6 secrétaires du Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation, 4 fonctionnaires de la Division des missions du Bureau des services généraux)	157 800	Chapitre 3C.1
2) Frais généraux de fonctionnement (y compris les frais de transport aérien, la location de matériel d'interprétation, de bureau et de transport, et les communications)	40 000	Chapitre 3C.1
3) Fournitures et services divers (y compris le personnel d'appui local)	13 000	Chapitre 3C.1
4) Comptes rendus dans la presse et émissions radiodiffusées	12 400	Chapitre 27
5) Services de conférence <u>a/</u>		
Dépenses standards	409 600	Chapitre 29
Crédit supplémentaire à demander au titre des frais de voyage et des indemnités de subsistance	319 300	Chapitre 3C.1
Total	966 400 =====	

a/ Le coût des services de conférence est récapitulé de façon plus détaillée dans le tableau 1.

/...

Tableau 1

Récapitulation du coût des services de conférence pour les réunions plénières

	Interprétation	Rédaction et traduction des comptes rendus	Traduction	Révision	Dactylographie	Fonctionnaires des conférences et commis à la distribution	Reproduction et distribution	Total
(En dollars)								
<b>I. <u>Dépenses standards</u> :</b>								
Documentation à établir avant la session (100 pages)	-	-	51 200	17 800	31 700	-	8 400	109 100
Service des séances (30 séances)	83 400	-	-	-	-	3 400	-	86 800
Documentation à établir pendant la session (60 pages)	-	-	23 700	8 800	7 500	-	7 600	47 600
Documentation à établir après la session (60 pages)	-	-	30 700	10 700	19 000	-	4 700	65 100
Comptes rendus analytiques	-	51 300	-	13 200	20 400	-	16 100	<u>101 000</u>
							Total, I	409 600
<b>II. <u>Crédits supplémentaires à demander au titre des frais de voyage et des indemnités de subsistance</u> :</b>								
Service des séances	84 100	-	-	-	-	8 400	-	92 500
Documentation à établir pendant la session	-	-	25 200	12 600	37 800	-	-	75 600
Comptes rendus analytiques	-	75 600	-	-	75 600	-	-	<u>151 200</u>
							Total, II	319 300
							<u>Total général</u>	<u>728 900</u>

11. Partie G. Conférence internationale sur la Namibie. Il faudrait prévoir un montant de 14 900 dollars pour l'envoi d'une mission d'enquête chargée d'évaluer le matériel et le personnel nécessaires pour la tenue d'une conférence internationale sur la Namibie.

12. Partie H. Auditions, séminaires et ateliers sur des questions importantes concernant la Namibie. Il est entendu que le coût des deux séries d'auditions, séminaires et ateliers (d'une durée de cinq jours chacune) doit être évalué comme s'ils devaient se tenir en Europe occidentale. Les dates prévues sont comprises entre janvier et juin 1982, et il faudrait assurer les services de conférence habituels dans toutes les langues. En outre, il faudra transcrire les enregistrements sonores des débats dans les différentes langues des interventions. Pour cela, il faudra envoyer sur place trois fonctionnaires de la Section des sténographes-rédacteurs de séance. Les transcriptions seront publiées à New York à mesure que le permettront les effectifs en personnel permanent. Il faudra envoyer des missions d'enquête pour étudier les installations disponibles pour la tenue des auditions, séminaires et ateliers. Pour organiser et coordonner les services de conférence nécessaires aux auditions, séminaires et ateliers, ainsi que pour les séances plénières du Conseil, il faudra prévoir le recrutement temporaire d'un fonctionnaire chargé de la planification des conférences (classe P-2) pour trois mois au Département des services de conférence. Le Département de l'information aura besoin de ressources supplémentaires pour rendre compte de ces réunions dans la presse. Il convient de noter par ailleurs que, de même que pour les réunions plénières du Conseil dont il est question plus haut au paragraphe 7, la manière dont est libellée la recommandation concernant les auditions, séminaires et ateliers implique qu'il soit dérogé aux dispositions des résolutions 31/140 et 3515 (XXX) de l'Assemblée générale. Compte tenu de la méthode exposée plus haut, le coût de deux séries d'auditions, séminaires et ateliers s'établirait comme il est indiqué ci-après. Dans le cas où l'une de ces séries d'auditions, séminaires et ateliers se tiendrait à New York, certaines économies en résulteraient, qui seraient récapitulées dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1982-1983.

	<u>Dollars</u>	
a) <u>Missions d'enquête</u>		
Frais de voyage et indemnité de subsistance (quatre fonctionnaires participant à deux missions)	13 400	Chapitre 3C.1
b) <u>Auditions, séminaires et ateliers</u>		
1) Frais de voyage et indemnité de subsistance (12 représentants, 20 témoins, 4 fonctionnaires du Dépar- tement des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation, 2 fonctionnaires de la Division des missions du Bureau des services généraux, 2 secrétaires)	131 800	Chapitre 3C.1
2) Frais généraux de fonctionnement (location de locaux à usage de bureaux, frais de transport sur place, commu- nications, services et fournitures divers, y compris le personnel d'appui local)	40 000	Chapitre 3C.1
3) Comptes rendus dans la presse	3 400	Chapitre 27
4) Personnel temporaire affecté à des tâches générales	9 000	Chapitre 29
5) Services de conférence <u>a/</u>		
Dépenses standards	506 200	Chapitre 29
Crédit supplémentaire à demander	77 200	Chapitre 3C.1
Total	<u>781 000</u> =====	

a/ Le coût des services de conférence est récapitulé de façon plus détaillée dans le tableau 2.

Tableau 2

Récapitulation du coût des services de conférence pour les auditions,  
séminaires et ateliers

	Interprétation	Traduction	Révision	Dactylographie	Fonctionnaires des conférences et commis à la distribution	Reproduction et distribution	Total
(En dollars)							
I. <u>Dépenses standards</u> :							
Documentation à établir avant la session (160 pages)	-	82 000	28 500	50 800	-	13 400	174 700
Service des réunions (20 réunions)	83 400	-	-	-	3 400	-	86 800
Documentation à établir pendant la session (80 pages)	-	31 600	11 700	10 000	-	18 000	71 300
Documentation à établir après la session (160 pages)	-	82 000	28 500	50 800	-	12 100	<u>173 400</u>
						Total, I	506 200
II. <u>Dépenses supplémentaires</u> :							
Service des réunions	24 500	-	-	-	2 400	-	26 900
Documentation à établir pendant la session	-	14 700	7 300	22 000	-	-	44 000
Transcription d'enregistrements sonores (équipe de sténographes)	-	-	-	-	-	-	<u>6 300</u>
						Total, II	<u>77 200</u>
						<u>Total général</u>	<u><u>583 400</u></u>

13. Partie I. Coopération avec les organisations non gouvernementales. Aux termes du projet de résolution A/36/L.26, l'Assemblée générale déciderait d'allouer une somme de 200 000 dollars que le Conseil devrait utiliser en vue d'entreprendre un programme de coopération avec les organisations non gouvernementales. Ce programme de coopération comprendrait par exemple des conférences de solidarité avec la Namibie, la diffusion des conclusions adoptées à ces conférences et d'autres activités. Il convient de noter que, pour tenir compte du paragraphe 14 de la recommandation C du Conseil 7/, ce montant sera affecté d'un numéro de code distinct correspondant à un compte d'allocations pour lequel on tiendra une comptabilité détaillée des dépenses. Il convient de noter également que le Conseil ayant l'intention de décider cas par cas de l'utilisation de ce montant, les ressources nécessaires ne seront libérées qu'après l'adoption de ces décisions.

14. Partie J. Diffusion d'informations sur la Namibie. A cette rubrique est exposé un grand programme de diffusion d'informations. Le coût total de toutes les activités s'y rapportant, qui sont décrites dans les différents alinéas du paragraphe 23 8/ est estimé à 576 800 dollars, qui se répartissent comme suit :

<u>Référence</u>	<u>Coût</u> (Dollars)
23 a) Six publications sur la Namibie	66 000
23 b) Programmes de radio	36 100
23 c) Publicité par radio et télévision	54 000
23 d) Films, projections fixes et jeux de diapositives	118 000
23 e) Affiches	50 000
23 f) Carte économique	3 000
23 g) Bulletin de la Namibie	-
23 h) Trois brochures	49 800
23 i) Manuel de référence sur les sociétés transnationales	13 000
23 j) Application du Décret No 1	27 600
23 k) Acquisition et reproduction de publications	159 300
	576 800
Total	576 800

Le montant de 576 800 dollars représente le coût total du programme des activités d'information prévu par le Conseil au paragraphe 23. Toutefois, plusieurs de ces activités peuvent rentrer dans le cadre du programme de travail du Département de l'information et n'exigeraient aucune ressource supplémentaire. Les crédits supplémentaires nécessaires pour faire face aux incidences financières du programme des activités d'information s'élèveraient à 381 100 dollars au chapitre 27.

7/ Disposition qui figure maintenant dans le projet de résolution A/36/L.25.

8/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 24 (A/36/24), vol. II, sect. II.

15. En ce qui concerne l'établissement de statistiques de base relatives à la Namibie, mentionnées au paragraphe 25 9/, il convient de noter que les informations statistiques nécessaires seront préparées par le Bureau du Commissaire au moyen des crédits déjà ouverts.

16. Il est également estimé que dans le petit nombre de cas où le Conseil prendra à sa charge les frais de voyage de personnalités invitées à participer à ses délibérations, comme envisagé au paragraphe 26 10/, aucun crédit spécial ne sera nécessaire.

17. Partie K. Fonds des Nations Unies pour la Namibie. Il est noté qu'aux termes du paragraphe 4 de la recommandation F (à présent projet de résolution A/36/L.28), l'Assemblée générale déciderait d'allouer à titre temporaire au Fonds des Nations Unies pour la Namibie une somme d'un million de dollars imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 1982. Dans cette même partie, il est question que le Conseil organise deux missions de collecte de fonds. Le coût de ces missions est estimé à 19 400 dollars.

18. Partie L. Institut des Nations Unies pour la Namibie. Une somme de 25 000 dollars sera nécessaire en 1982 pour achever la préparation d'un manuel détaillé sur la Namibie 11/. De plus, il est prévu que des membres du Conseil et du personnel du Secrétariat devront se déplacer à l'occasion de trois réunions du Collège de l'Institut, ce qui entraînerait des dépenses estimées à 31 800 dollars. Le coût total de ces activités s'élèverait à 56 800 dollars.

19. Partie M. Examen des besoins des unités administratives assurant le service du Conseil. Dans le paragraphe 15 du projet de résolution A/36/L.25, l'Assemblée générale demande que soient réexaminés les besoins des unités administratives qui assurent le service du Conseil. Des crédits sont déjà demandés dans le projet de budget-programme pour 1982-1983 pour couvrir le coût des ressources en personnel mentionnées dans les paragraphes 36 et 37 de la description des activités du Conseil 12/. Le reste de cette partie concerne les mesures administratives que le Secrétaire général s'efforcera de prendre, conformément aux responsabilités permanentes qui sont les siennes à cet égard, pour assurer au Conseil les services lui permettant de s'acquitter pleinement de toutes les tâches et fonctions découlant de son mandat. En ce qui concerne la mise à la disposition du Conseil, à titre permanent, d'une petite salle de réunion pour son Comité directeur, le Secrétaire général tient à faire observer que seule une salle sans installation d'interprétation et pouvant recevoir 20 personnes au maximum pourrait ainsi être réservée à cette fin, sauf pendant les sessions ordinaires de l'Assemblée générale.

---

9/ Ibid.

10/ Ibid.

11/ Ibid., par. 33.

12/ Ibid.

20. Partie N. Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie. Il est question 13/ de créer à Luanda (Angola) un bureau régional du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie auquel seraient affectés, à titre temporaire, un poste P-5, un poste P-3, un poste P-1/2, un poste G-5 et six fonctionnaires locaux. La description des fonctions s'attachant aux postes de la catégorie des administrateurs demandés figure dans l'annexe II du présent document. Le coût de ce bureau régional, après application d'un abattement pour recrutement différé, s'élèverait à 373 100 dollars pour l'exercice biennal et se répartirait comme suit :

	<u>Dollars</u>
<u>Traitements</u>	167 800
<u>Dépenses communes de personnel</u>	48 800
<u>Frais de voyage du personnel</u>	
(Deux voyages à New York de 10 jours chacun pour consultations/réunions pour deux membres du personnel; deux voyages de 10 jours chacun en Afrique pour trois membres du personnel afin d'assister à des réunions et de surveiller l'exécution de projets)	50 000
<u>Frais généraux de fonctionnement</u>	
<u>/Y</u> compris la location et l'entretien des locaux et du matériel, les frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau, les communications et les dépenses de représentation (D-1 et au-dessous) <u>/</u>	51 600
<u>Fournitures et accessoires</u>	11 000
<u>Achat de mobilier et de matériel</u>	21 900
<u>Matériel de transport (deux voitures)</u>	20 000
<u>Transformation de locaux</u>	2 000
Total	<u>373 100</u> =====

---

13/ Ibid., par. 43.

Récapitulation

21. Le montant estimatif total des dépenses découlant des projets de résolution A/36/L.23 à A/36/L.28, les ressources correspondantes demandées dans le projet de budget programme pour l'exercice biennal 1982-1983 pour la première moitié de l'exercice et le solde des crédits demandés sont récapitulés ci-après :

	<u>Total</u>	<u>Chapitre 3B.2</u>	<u>Chapitre 3C.1</u>	<u>Chapitre 3C.2</u>	<u>Chapitre 27</u>	<u>Chapitre 28D</u>	<u>Chapitre 29</u>
	(En dollars)						
Paragraphe 2	134 700	109 600	-	-	-	25 100	-
Paragraphe 3	420 600	-	420 600	-	-	-	-
Paragraphe 4	50 700	-	-	50 700	-	-	-
Paragraphe 5	58 000	-	-	58 000	-	-	-
Paragraphe 6	289 000	-	289 000	-	-	-	-
Paragraphe 10	966 400	-	544 400 <u>a/</u>	-	12 400	-	409 600
Paragraphe 11	14 900	-	14 900	-	-	-	-
Paragraphe 12	781 000	-	262 400 <u>b/</u>	-	3 400	-	515 200
Paragraphe 13	200 000	-	200 000	-	-	-	-
Paragraphe 14	576 800	-	-	-	576 800	-	-
Paragraphe 17	1 019 400	-	1 019 400	-	-	-	-
Paragraphe 18	56 800	-	56 800	-	-	-	-
Paragraphe 20	373 100	-	-	373 100	-	-	-
	<u>4 941 400</u>	<u>109 600</u>	<u>2 807 500</u>	<u>481 800</u>	<u>592 600</u>	<u>25 100</u>	<u>924 800</u>
Ressources demandées pour 1982 dans le projet de budget pour 1982-1983	1 218 500	-	995 500	27 300	195 700	-	-
A inclure dans l'état récapitulatif du coût des services de conférence	915 800	-	-	-	-	-	915 800
Solde des crédits demandés	<u>2 807 100</u>	<u>109 600</u>	<u>1 812 000</u>	<u>454 500</u>	<u>396 900</u>	<u>25 100</u>	<u>9 000</u>

a/ Comprend 319 300 dollars correspondant au montant supplémentaire à prévoir pour la fourniture de services de conférence lors des réunions hors siège.

b/ Y compris 77 200 dollars correspondant au montant supplémentaire à prévoir pour la fourniture de services de conférence lors des réunions hors siège.

/...

22. Par conséquent, au cas où l'Assemblée générale adopterait les projets de résolution mentionnés ci-dessus, il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire de 2 807 100 dollars aux chapitres 3B.2 (109 600 dollars), 3C.1 (1 812 000 dollars), 3C.2 (454 500 dollars), 27 (396 900 dollars), 28D (25 100 dollars) et 29 (9 000 dollars). En outre, il faudrait inscrire au chapitre 31 (Contributions du personnel) un montant de 66 000 dollars (voir plus haut, par. 2 et 20), lequel serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes.

ANNEXE I

Description des fonctions s'attachant aux nouveaux postes demandés au chapitre 3B (Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation).

Deux postes P-3 à la Division des services de secrétariat, secrétariat du Conseil pour la Namibie

Sous la supervision du Secrétaire du Conseil :

- 1) Rassemblent, traitent et analysent, d'une façon systématique et continue, les informations provenant de toutes les sources disponibles sur tous contacts et relations d'Etats Membres ou d'intérêts économiques ou autres sous leur contrôle avec l'Afrique du Sud; qui sont contraires au boycottage global requis par la résolution ES-8/2 de l'Assemblée générale, ainsi que sur les mesures prises par les Etats Membres en vue de l'application de cette résolution;
- 2) Etablissent des rapports et des documents de travail contenant des analyses de ces informations, afin d'aider le Conseil pour la Namibie à surveiller le boycottage en application du paragraphe 15 de la résolution susmentionnée;
- 3) Préparent des questionnaires et rédigent le courrier destinés à être adressés au nom du Conseil à des Etats Membres, à des institutions spécialisées, à d'autres organismes intergouvernementaux ainsi qu'à des organisations non gouvernementales, selon les besoins du Conseil pour pouvoir surveiller l'application de la résolution ES-8/2;
- 4) Aident le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne le boycottage global de l'Afrique du Sud et, en particulier, à établir les rapports à l'Assemblée générale requis en vertu des paragraphes 15 et 16 de la résolution ES-8/2 de l'Assemblée générale.

ANNEXE II

Description des fonctions s'attachant aux nouveaux postes demandés au chapitre 3C.2 (Bureau du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie)

Bureau du Commissaire des Nations Unies à Luanda

Un poste P-5 : Sous la supervision générale du Commissaire pour la Namibie :

- Représente le Commissaire en Angola, ainsi qu'à des réunions et conférences internationales dans la région;
- Travaille en coopération étroite avec la SWAPO en vue de l'application des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies intéressant la Namibie;
- Surveille l'évolution de la situation dans la région de l'Afrique australe et tient le Commissaire au courant des principaux faits nouveaux;
- Coordonne les programmes d'assistance exécutés dans le cadre du Fonds pour la Namibie et d'autres projets relevant du Programme d'édification de la nation namibienne mis en application dans la région;
- Surveille d'autres programmes d'assistance aux Namibiens exécutés par des institutions spécialisées et fournit, selon les besoins, l'aide nécessaire à l'établissement de ces programmes;
- Accomplit au Bureau des fonctions en matière d'information;
- Etablit, selon les besoins, des rapports sur les activités du Bureau;
- Assure la liaison avec les autres organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ayant des bureaux en Angola, ainsi qu'avec le Gouvernement angolais, à propos de questions intéressant les Namibiens;
- Dirige le Bureau à Luanda;
- Remplit d'autres missions qui peuvent lui être confiées par le Commissaire.

Un poste P-3 : Sous la supervision directe du représentant du Commissaire pour la Namibie à Luanda :

Administre, au niveau local, les projets du Fonds pour la Namibie :

- Participe à l'établissement et à l'examen des projets, y compris les documents y relatifs, des plans de travail, des calendriers et des budgets;

/...

- Participe à la préparation et à la conduite de négociations relatives aux projets avec les organismes d'exécution et de financement;
- Suit et surveille le progrès des projets en cours et participe à leur exécution par des mesures d'appui;
- Participe à l'estimation et à l'évaluation des projets, analyse leurs produits et entreprend des mesures y faisant suite;
- Aide à l'établissement de rapports périodiques concernant les projets.

Assure la liaison avec la SWAPO et les autres organismes des Nations Unies et autres organes s'intéressant aux programmes d'assistance.

Prépare des propositions relatives à des programmes et des projets dans le domaine de l'enseignement, aux fins de présentation aux organismes donateurs et d'examen subséquent avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales intéressées.

Surveille l'exécution, en Angola, des projets relevant du Programme d'édification de la nation namibienne.

Accomplit toutes autres fonctions qui peuvent lui être confiées de temps à autre par un supérieur hiérarchique.

Un poste P-1/2 : Sous l'autorité du représentant du Bureau du Commissaire pour la Namibie à Luanda :

Gère le Bureau :

S'occupe de tous les besoins financiers du Bureau

- Etablit les prévisions de dépenses;
- Etablit les états de paie mensuels du Bureau;
- Etablit les bordereaux de dépenses, les bordereaux d'encaissement, les bordereaux interservices, les relevés comptables et les apurements des comptes bancaires;
- Etablit les rapports financiers mensuels destinés au Siège;
- S'occupe de la comptabilité, au niveau local, des projets du Fonds pour la Namibie et du Programme d'édification de la nation namibienne mis en oeuvre en Angola, y compris la présentation de rapports trimestriels;
- Exerce les fonctions d'agent ordonnateur pour le Bureau de Luanda.

S'occupe des besoins en personnel du Bureau, y compris l'administration générale du personnel, le recrutement et la prolongation des contrats.

S'occupe des achats de véhicules, de matériel et de fournitures destinés au Bureau, ainsi que des abonnements de bibliothèque.

S'occupe des dispositions à prendre pour les déplacements du personnel.

Etablit les rapports administratifs hebdomadaires du Bureau destinés au Siège.

Accomplit les autres tâches qui peuvent lui être confiées par un supérieur hiérarchique.

-----